Image not found or type unknown

Delai de traitement et de paiement prévoyance intérimaire

Par **Lilou1107**, le **25/06/2021** à **18:44**

Bonjour,

j'ai envoyé via leur site internet une demande d'indemnisation à ma prévoyance intérimaire , depuis je n'ai ... rien.

Envoyé par leur site le 30/03

Re envoyé par leur site le 11/04

Appel téléphonique le 14/04 : la prsonne que j'ai en ligne voit mon dossier mais ne peut rien me dire de plus, et ne peut pas me fournir de récépissé (leur site n'en fournit pas), juste me dire que le délai est long et que ce sera traité mi juin (!!!)

11/06 j'envoie un mail : pas de réponse

25/06 : je 'apprète à faire un RAR

Quels recours ???

Merci :)

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **18:51**

Bonjour,

Concernant la prévoyance, il faudrait savoir si de son côté, l'employeur a transmis les éléments nécessaires...

Par **Lilou1107**, le **25/06/2021** à **18:56**

Bonjour,

L'employeur ne transmet rien je crois, c'est de l'intérim, c'est nous qui faisons tout .

J'ai renvoyé les éléments demandés par la prévoyance, et les IJ.

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **20:53**

A ma connaissance, si l'arrêt-maladie a eu lieu pndant que vous étiez en mission, l'indemnisation passe par votre agence d'intérim qui doit produire le dernier contrat de mission...

Par **Lilou1107**, le **25/06/2021** à **21:46**

C'est hors mission, c'est moi qui ai produit le dernier contrat de mission + arret + attestation inscription Pôle Emploi (condition pour etre indemnisé hors mission) + IJ

Les contrats sont très souvent journaliers, il suffit qu'on soit en repos (techniquement entre 2 contrats) pour qu'on soit hors mission.

Donc on est couvert pendant un certain temps entre 2 contrat (de tête je ne sais, plus) à condition d'avoir travaillé un nombre d'heures minimum, ET d'être inscrit à PE (PE parfaitement inutile puisqu'on est dans la santé, mais il s'agit d'une condition de la prévoyance...et j'ai déjà essuyé un refus à cause de ça)

J'ai vérifié , je coche les cases, mon arrêt est indemnisable

La prévoyance est commune à plusieurs agences d'intérim (peut être même une prévoyance de branche intérim je ne sais pas) , le problème c'est qu'ils sont vraiment longs, d'où mes questions

Merci

Par **Lilou1107**, le **25/06/2021** à **21:52**

c'est expliqué ici : https://www.fastt.org/la-prevoyance-des-interimaires

Par **P.M.**, le **25/06/2021** à **22:21**

Dans ce cas effectivement, il faudrait commencer par une lettre recommandée avec AR de

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

mise en demeure....

Par **Lilou1107**, le **25/06/2021** à **23:06**

Merci :)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés